

# Vivre et travailler en Chine

Le pays et ses habitants

Entrée et séjour

Vivre en Chine

Sécurité sociale

Travailler en Chine

Source: [www.swissemigration.ch](http://www.swissemigration.ch)

**Office fédéral des migrations**



SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT  
CONFÉDÉRATION SUISSE  
CONFEDERAZIONE SVIZZERA  
CONFEDERAZIUN SVIZRA

# AVANT-PROPOS

Nos dossiers pays sont réalisés avec le concours de personnes de confiance dans le pays concerné. Ils s'adressent en premier lieu aux ressortissants suisses. Les données chiffrées n'ont qu'une valeur indicative. Les prescriptions relatives aux visas, aux vaccinations et aux formalités douanières peuvent être modifiées à brève échéance. Quant aux prescriptions d'entrée et de séjour en vigueur, il faut s'adresser directement à la représentation officielle du pays concerné (pour l'adresse, voir le paragraphe "Ambassades et consulats").

Si vous désirez des informations complémentaires, une autre publication ou des conseils personnalisés, vous pouvez nous contacter par:

Internet: [www.swissemigration.ch](http://www.swissemigration.ch)  
Courriel: [swiss.emigration@bfm.admin.ch](mailto:swiss.emigration@bfm.admin.ch)  
Téléphone: 031 322 42 02

Nous tenons à remercier ici les offices et les services qui ont contribué à la bonne réussite de cette publication. N'hésitez pas à nous communiquer les modifications et les mises à jour qui s'imposent. Merci d'avance!

# INHALT

<b>LE PAYS ET SES HABITANTS</b> .....	<b>3</b>
GEOGRAPHIE .....	3
CLIMAT .....	3
POPULATION .....	3
LANGUE .....	3
RELIGION .....	3
MONNAIE .....	3
ELECTRICITÉ .....	4
POIDS ET MESURES .....	4
DÉPLACEMENTS .....	4
<b>ENTREE ET SEJOUR</b> .....	<b>4</b>
FORMALITÉS .....	4
VACCINS .....	4
PRESCRIPTIONS DOUANIERES .....	4
AMBASSADE ET CONSULATS .....	4
ESSORTISSANTS SUISSES .....	5
<b>VIVRE EN CHINE</b> .....	<b>5</b>
LOGEMENT .....	5
SANTÉ PUBLIQUE .....	5
ECOLES .....	5
COÛT DE LA VIE .....	5
IMPÔTS .....	6
<b>TRAVAILLER EN CHINE</b> .....	<b>6</b>
ECONOMIE .....	6
MARCHE DU TRAVAIL .....	6
CONDITIONS D'ENGAGEMENT .....	6
ASSURANCES SOCIALES .....	7

*Bien que nous vérifions nos informations avant leur publication, nous ne fournissons aucune garantie quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Le contenu peut être modifié à tout moment et sans préavis. En cas de doute, veuillez vous adresser à notre secrétariat. Nous déclinons toute responsabilité quant à la disponibilité ou au contenu des sites Internet vers lesquels des liens sont établis, et quant aux prestations qui y sont proposées. La connexion aux sites liés s'effectue aux propres risques de l'internaute.*

*Editeur: Office fédéral des migrations (ODM), Section Emigration et stagiaires, Quellenweg 6, CH-3003 Berne-Wabern / Suisse*

*Rédaction: GER*

*Document: CHINA\_AK\_F.DOC  
Last update: 28.02.1999*

# LE PAYS ET SES HABITANTS

## GEOGRAPHIE



La République populaire de Chine couvre la partie sud-est de l'Eurasie. Avec une superficie d'environ 9'572'000 km<sup>2</sup>, la Chine est le troisième plus grand Etat du monde de par sa surface, après la Russie et le Canada (Suisse environ 41'300 km<sup>2</sup>). La Chine se compose d'une série de grandes régions dont la configuration diffère fortement. On passe de régions périphériques de steppes et de déserts en Asie centrale (Mongolie intérieure, Yinjiang, Tibet) à des plaines d'alluvions propres aux cours inférieurs des grands fleuves (Huang He: fleuve jaune; Chang Jiang: Yangtze), en passant par des régions de montagnes et de collines caractérisées par un sol limoneux (loess) très fertile. Le sud du pays est recouvert de nombreuses montagnes qui s'étendent jusqu'à la mer de Chine du Sud. Les plus hautes montagnes du monde se situent dans la partie chinoise de l'Himalaya.

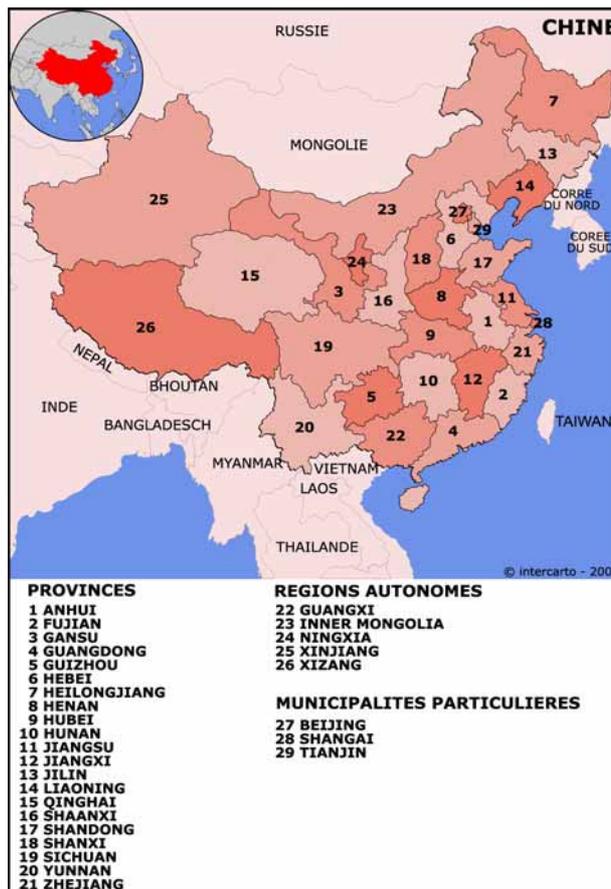
## CLIMAT

La plus grande partie du pays se trouve dans des zones relativement tempérées. La plupart des pluies tombent en été, entre mai et septembre, lorsque les vents de la mousson amènent l'air humide du sud-est. En hiver, des vents secs et froids du nord-ouest soufflent de l'Asie centrale; ils se font principalement sentir dans le nord de la Chine. L'humidité de l'air peut monter jusqu'à 85 % en été et se situer entre 20 et 30 % en hiver.

## POPULATION

Nombre d'habitants en décembre 1997: 1,2362 milliard. La population est répartie de façon très

inégal; les plaines alluvionnaires et les régions côtières en enregistrent la plus forte densité.



## LANGUE

La langue chinoise compte de nombreux dialectes. La langue parlée dans le nord et à Pékin, le mandarin, a été déclarée langue nationale. L'anglais n'est parlé que dans les centres touristiques et dans les hôtels réservés aux étrangers; il gagne cependant du terrain dans les villes.

## RELIGION

La Chine communiste est athée. La liberté de croyance est assurée par la constitution et tolérée en règle générale, à condition qu'elle ne dérange pas l'ordre socialiste établi. Les cinq religions officielles sont: le bouddhisme, le confucianisme, l'islam, le protestantisme et le catholicisme.

## MONNAIE

L'unité monétaire est le Renminbi Yuan (CNY), qui se compose de 10 Jiao (ou Mao) ou de 100 fen.

## ELECTRICITÉ

*Tension:* 220 volt/50 cycles (comme en Suisse), adaptateur nécessaire.

## POIDS ET MESURES

Système métrique.

## DÉPLACEMENTS

*Routes:* Le réseau routier n'existe que dans les villes, à leurs alentours et dans les zones économiques. Les possibilités de voyage par route dans le pays pour les étrangers sont limitées dans de nombreuses régions (zones militaires avant tout).

*Rail:* Avec son réseau ferroviaire de plus de 53'000 km le chemin de fer constitue le moyen de transport principal pour les personnes et les marchandises. Les "soft-seats" sont recommandés aux voyageurs de l'étranger.

*Trafic aérien:* Il existe des liaisons aériennes internationales avec plus de 40 pays. Le réseau aérien interne est très dense.

## ENTREE ET SEJOUR

### FORMALITÉS

*Entrée:* Pour pouvoir entrer en République populaire de Chine, les ressortissants suisses doivent être en possession d'un passeport non périmé et d'un visa, qui doit, avant le départ, être demandé auprès l'Ambassade de Chine à Berne ou le Consulat de Chine à Zurich. Un permis d'entrée est délivré à la frontière uniquement dans des cas exceptionnels.

Certaines villes et régions de Chine ne peuvent être visitées qu'avec une autorisation. L'organisation chinoise de voyage "Luxingshe" donne tout renseignement à ce sujet (il existe des bureaux de la Luxingshe dans chaque ville).

### VACCINS

Aucune vaccination n'est requise, à moins que le voyageur vienne d'une zone contaminée. Fièvre jaune: vaccination obligatoire lorsqu'on vient de régions où la maladie est endémique. Prophylaxie contre la malaria: au sud et à l'est du pays, dans les régions situées à moins de 1'500 m d'altitude (consulter un médecin). Les étrangers qui désirent s'établir en Chine doivent se soumettre au test du sida.

### PRESCRIPTIONS DOUANIERES

*Devises:* Il est interdit d'exporter les Renminbi Yuan. L'importation de devises étrangères en numéraire ou en chèques de voyage n'est pas limitée.

*Effets de déménagement:* La représentation chinoise donne toutes informations en la matière.

### AMBASSADE ET CONSULATS

*Représentation suisse en Chine:*

✉ Embassy of Switzerland  
Sanlitun Dongwujie 3  
Beijing 100600  
China

Tél.: 0086 10 6532 2736

Fax: 0086 10 6532 4353 (Visa: 32 6210)

Courriel: [vertretung@bei.rep.admin.ch](mailto:vertretung@bei.rep.admin.ch)

Internet: [www.eda.admin.ch/beijing](http://www.eda.admin.ch/beijing)

Heures d'ouverture: lu-ve 9-12 h (l'après-midi sur rendez-vous)

Circonscription consulaire: La République populaire de Chine (sauf la Région Administrative Spéciale de Hong-Kong, la municipalité de Shanghai et les provinces d'Anhui, de Jiangsu et de Zhejiang), la République populaire démocratique de Corée et la Mongolie

✉ Consulate General of Switzerland  
Suite 6206-07  
Central Plaza  
18 Harbour Road  
Wanchai  
Hong-Kong  
China

Tél.: 00852 2522 7147 ou 2522 7148  
Fax: 00852 2845 2619  
Courriel: [vertretung@hon.rep.admin.ch](mailto:vertretung@hon.rep.admin.ch)  
Internet: [www.eda.admin.ch/hongkong](http://www.eda.admin.ch/hongkong)  
Heures d'ouverture: lu-ve 9-12 h  
Circonscription consulaire: Les Régions Administratives Spéciales de Hong Kong et Macao

✉ Consulate General of Switzerland  
22F, Building A  
Far East International Plaza  
319 Xianxia Road  
Shanghai 200051  
China

Tél.: 0086 21 6270 0519 ou 6270 0520  
Fax: 0086 21 6270 0522  
Courriel: [vertretung@sha.rep.admin.ch](mailto:vertretung@sha.rep.admin.ch)  
Internet: [www.eda.admin.ch/shanghai](http://www.eda.admin.ch/shanghai)  
Heures d'ouverture: lu-ve 9-12 h  
Circonscription consulaire: La municipalité de Shanghai et les provinces d'Anhui, de Jiangsu et de Zhejiang

#### *Représentation de la République populaire Chine en Suisse:*

✉ Ambassade de la République Populaire de Chine  
Kalcheggweg 10  
3006 Bern

Tél.: 031 352 73 33 ou 351 63 37  
Fax: 031 351 45 73  
Courriel: [china-embassy@bluewin.ch](mailto:china-embassy@bluewin.ch)  
Internet: [www.china-embassy.ch](http://www.china-embassy.ch)  
Heures d'ouverture: lu-ve 9-12 und 14h30-18 h

Section consulaire:  
Tél.: 031 351 45 93  
Fax: 031 351 82 56  
Heures d'ouverture: 8-16 h  
Arrondissement consulaire: BL, BS, BE, FR, GE, JU, NE, NW, OW, SO, TI, UR, VS und VD

✉ Consulat général de la République Populaire de Chine  
Bellariastrasse 20  
CH-8002 Zürich

Tél.: 01 201 10 05 (Visas: 201 10 73)  
Fax: 01 201 77 12 (Visas: 201 18 20)  
Arrondissement consulaire: AI, AR, AG, GL, GR, LU, SG, SH, SZ, TG, ZG und ZH

## ESSORTISSANTS SUISSES

A fin 1998, 478 citoyens suisses résidaient dans le pays, dont 130 double-nationaux.

## VIVRE EN CHINE

### LOGEMENT

Le loyer des appartements est extrêmement élevé. La climatisation n'existe que dans les maisons modernes et chers. Les quartiers réservés aux étrangers sont approvisionnés en gaz de ville. Dans les régions rurales, on utilise principalement du charbon ou du bois.

### SANTÉ PUBLIQUE

Les refroidissements, principalement les maladies des voies respiratoires, sont fréquents en hiver. Souvent, les restaurants chinois et les bâtiments publics sont insuffisamment chauffés. Pour des séjours prolongés, les soins médicaux sont assurés dans les villes. Il est recommandé de prendre avec soi les médicaments nécessaires contre les maux de tête, la fièvre, les troubles de l'estomac et autres pour toute la durée du séjour.

### ECOLES

Les écoles publiques ne sont ouvertes qu'aux indigènes. Les universités sont plus ouvertes aux étrangers. Les petits enfants peuvent fréquenter les jardins d'enfants chinois. A Pékin, il existe diverses écoles pour étrangers: allemande, française, internationale (anglaise), japonaise, indienne et pakistanaise. Elles acceptent les enfants dès l'âge de 4 ans. L'enseignement y est donné jusqu'à la 6e classe seulement. L'école allemande enseigne par contre jusqu'à la 10e année (Abitur) et l'école française jusqu'au baccalauréat.

Des admissions dans les universités sont possibles dans le cadre d'un échange d'étudiants entre la Chine et la Suisse. Pour cela les ressortissants suisses peuvent prendre contact avec la:

✉ Conférence universitaire suisse  
Sennweg 2  
CH-3012 Berne

Tél.: 031 306 60 60  
Fax: 031 302 17 92  
Courriel: [cus@cus.ch](mailto:cus@cus.ch)  
Internet: [www.cus.ch](http://www.cus.ch)

### COÛT DE LA VIE

Le coût de la vie est très variable. En règle générale, pour les étrangers la vie est chère, même si on la compare à celle d'autres pays. Le prix des hôtels varie très fortement selon la catégorie. Le séjour à l'hôtel, nourriture comprise, revient aussi cher qu'en Suisse. Dans les très grandes villes, notamment à Pékin, le prix d'une chambre d'hôtel

est à peu de chose près identique à celui pratiqué en Suisse.

## IMPÔTS

Les travailleurs qui résident en Chine ou qui habitent le pays depuis plus d'un an payent des impôts sur l'ensemble de leurs revenus, acquis en Chine et à l'étranger.

Les travailleurs qui habitent la Chine depuis moins d'un an sont taxés uniquement sur leur revenu acquis en Chine (revenu étranger exclu).

Les taux d'imposition dépendent du montant du revenu et varient entre 5 et 45 %.

Entre la Chine et la Suisse un accord sur la double imposition existe depuis le 1er janvier 1990.

# TRAVAILLER EN CHINE

## ECONOMIE

La réforme économique continue d'être menée (réforme dans le domaine des prix, des entreprises et de la propriété). Ces dernières années, la Chine a annoncé des taux de croissance élevés. Les prévisions sont plus modérées pour les années à venir. Non seulement le commerce extérieur accuse une plus forte progression, mais également l'économie interne. En 1999, de grandes réalisations sont prévues dans le secteur des infrastructures. Une plus grande attention sera vouée à la protection de l'environnement.

Population active en 1996: 688,5 millions de personnes, dont 50,5 % dans le primaire, 23,5 % dans le secondaire et 26 % dans le secteur tertiaire. L'urbanisation avance. Dans les agglomérations urbaines, le taux de chômage était de 3 % en 1996 (5,53 mio de chômeurs). L'écart entre revenus des villes et revenus des campagnes est encore assez prononcé. Comme par le passé, la population est économe. La moyenne du revenu pour 1996 s'élève à 6'210 Yuan par habitant.

*Relations commerciales:* la Suisse livre avant tout à la Chine des machines, des produits chimiques et pharmaceutiques, des instruments ainsi que des appareils. La Chine exporte pour sa part surtout des textiles et des vêtements, des machines, des peaux et des articles en cuir, des jouets de même que des produits agricoles.

### Adresse utile:

✉ Chambre de commerce Suisse-Chine  
Rue du Vieux-Collège 8  
Case Postale 3135  
CH -1211 Genève 3 Rive  
Tél.: 022 310 27 10  
Fax: 022 310 37 10  
Courriel: [sccc@swissonline.ch](mailto:sccc@swissonline.ch)  
Internet: [www.sinoptic.ch/scccgeneva](http://www.sinoptic.ch/scccgeneva)

## MARCHE DU TRAVAIL

Le marché du travail n'est pas ouvert aux étrangers. La possibilité existe de travailler en qualité de représentant d'une entreprise étrangère et, dans de très rares cas, de fonctionner comme expert.

## CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Elles sont très différentes, selon qu'il s'agit d'une entreprise sino/étrangère ou d'une entreprise indigène. Les conditions sont fixées par contrat individuel.

## ASSURANCES SOCIALES

Elles ne sont pas accessibles aux étrangers.



Office fédéral des migrations (ODM)  
avec l'aimable collaboration de:



Service des Suisses de l'étranger  
DFAE



Organisation des Suisses de l'étran-  
ger



Bureau de l'intégration DFAE/DFE



Secrétariat d'Etat à l'économie

*Votre avis nous intéresse: Que pensez-vous de cette publication? Quels paragraphes ou informations ont été particulièrement utiles? Quels thèmes sont superflus? Qu'est-ce qui manque?*

*Prière de nous faire parvenir vos remarques:*  
[swiss.emigration@bfm.admin.ch](mailto:swiss.emigration@bfm.admin.ch)